

M2M GROUP

Société Anonyme au capital de 64.777.700 Dirhams
Siège Social : 20 Rue Moussa Bnou Noussair - Casablanca
R.C. Casablanca n°117697 – IF n°01023093

Résolutions et Résultats des votes à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 JUIN 2023

PREMIERE RESOLUTION : Les actionnaires ratifient les différents points du rapport du Conseil d'Administration, sur la gestion de la société durant l'exercice écoulé et approuvent pleinement la présentation des différents états de synthèse relatifs à cet exercice.

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
477 769	73,75%	477 769	423 860	53 909	0

SECONDE RESOLUTION : Les actionnaires approuvent également pleinement le rapport des Commissaires aux comptes, relatif à cet exercice, et leur confèrent à cet effet, quitus entier et définitif.

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
477 769	73,75%	477 769	423 860	53 909	0

TROISIEME RESOLUTION : Les actionnaires, après présentation des états de synthèse par le Conseil d'Administration, approuvent dans toutes leurs parties, les comptes l'exercice clos le 31/12/2022, tels que présentés dans l'inventaire, le bilan et le compte des produits et charges, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et relatées dans ces rapports. Les actionnaires constatent que l'exercice 2022 s'est achevé avec un résultat net déficitaire après impôt, d'un montant de (-) 14 455 840,64 dirhams

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
477 769	73,75%	477 769	423 860	53 909	0

QUATRIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'Administration, d'affecter le résultat net de l'exercice 2022 qui s'élève à (-) 14 455 840,64 dirhams au compte report à nouveau,

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
477 769	73,75%	477 769	477 769	0	0

CINQUIEME RESOLUTION : L'assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuvent les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir au 31/12/2022 un déficit net consolidé de (-) 44 995 968,07 dirhams.

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
477 769	73,75%	477 769	423 860	53 909	0

SIXIEME RESOLUTION : L'assemblée Générale donne ensuite quitus entier et définitif au Conseil d'Administration pour sa gestion des affaires sociales, durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
477 769	73,75%	477 769	423 860	53 909	0

SEPTIEME RESOLUTION L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatif aux conventions relevant des dispositions de l'article 56 de la loi 17-95, approuve pleinement les conclusions du dit rapport. L'assemblée approuve en conséquence, toutes les conventions visées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
477 769	73,75%	477 769	423 860	53 909	0

HUITIEME RESOLUTION : Les actionnaires confèrent tous pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président Directeur Général, pour signer tous actes et tous documents, faire toutes déclarations et affirmations, effectuer toutes formalités légalement requises par les résolutions approuvées par la présente assemblée générale, notamment le dépôt légal au registre du Commerce de Casablanca, et, plus généralement faire le nécessaire.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'un exemplaire présent procès verbal à l'effet de procéder à toutes formalités légalement requises en pareille matière.

Cette résolution est adoptée aux conditions suivantes :

nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés	proportion du capital social représenté par ces votes	le nombre total des votes valablement exprimés	nombre de vote exprimés pour	nombre de vote exprimés contre	nombre d'abstentions
477 769	73,75%	477 769	477 769	0	0